



Personimages
Dépasser son handicap par l'expression artistique

Exemplaire à nous retourner daté et signé

Règlement intérieur des ateliers Personimages

Afin que nos ateliers se déroulent au mieux, nous vous serions reconnaissants de prendre les engagements suivants :

- **Sur le plan médical** : Tout en respectant le secret médical et la confidentialité que vous souhaitez préserver, il est impératif que vous nous informiez :
 - des difficultés inhérentes à la personne que vous inscrivez (épilepsie, allergies, diabète, situation anxigène, divers troubles du comportement etc.),
 - de la conduite à tenir en cas d'incident

Important : Pour vous joindre en cas de nécessité, nous devons disposer de deux numéros de téléphone, dont un portable. Merci de nous les préciser de nouveau ci-après :

-
- **Respect des horaires** : Nous vous demandons de **nous prévenir** pour tout retard ou absence par mail : atelier@personimages.org en mettant en copie secretariat@personimages.org ou par téléphone au 01 45 41 34 44
 - **Pour les trajets** : Les trajets allers-retours des participants se font sous leur responsabilité ou celle de leurs ayants-droits et/ou accompagnateurs. Néanmoins nous vous demandons de **nous communiquer les coordonnées des transporteurs** et de nous informer de toute modification
 - **Incivilités, comportements inadaptés** : Les comportements créant des troubles insupportables pour les autres participants et/ou les artistes animateurs, tels que les actes de violence physique ou verbale, les vols et dégradations matérielles etc. ne sont pas tolérés. Merci au représentant de s'assurer que ces engagements aient bien été portés à la connaissance de la personne inscrite. En cas de non-respect, nous nous réservons le droit de suspendre voire d'annuler sa participation aux ateliers.
L'artiste animateur de l'atelier est habilité à intervenir au nom de Personimages pour vous rappeler si nécessaire au respect de vos engagements.

Je soussigné (e),, participant(e) aux ateliers, certifie avoir pris connaissance des dispositions du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Je/Nous soussigné(s) représentant légal ou parent(s) de M. certifie avoir pris connaissance des dispositions du règlement intérieur et avoir conscience de l'obligation pour de s'y conformer au risque, dans le cas contraire, de voir son droit de participation remis en cause.

Fait à, le

Signature du participant précédée de :
« Lu et approuvé »

Signature du représentant légal ou parent(s) précédée de : « Lu et approuvé »



Personimages
Dépasser son handicap par l'expression artistique

Votre exemplaire à conserver

Règlement intérieur des ateliers Personimages

Afin que nos ateliers se déroulent au mieux, nous vous serions reconnaissants de prendre les engagements suivants :

- **Sur le plan médical** : Tout en respectant le secret médical et la confidentialité que vous souhaitez préserver, il est impératif que vous nous informiez :
 - des difficultés inhérentes à la personne que vous inscrivez (épilepsie, allergies, diabète, situation anxigène, divers troubles du comportement etc.),
 - de la conduite à tenir en cas d'incident.

Important : Pour vous joindre en cas de nécessité, nous devons disposer de deux numéros de téléphone, dont un portable. Merci de nous les préciser de nouveau ci-après :

.....

- **Respect des horaires** : Nous vous demandons de **nous prévenir** pour tout retard ou absence par mail : atelier@personimages.org en mettant en copie secretariat@personimages.org ou par téléphone au 01 45 41 34 44
- **Pour les trajets** : Les trajets allers-retours des participants se font sous leur responsabilité ou celle de leurs ayants-droits et/ou accompagnateurs. Néanmoins nous vous demandons de **nous communiquer les coordonnées des transporteurs** et de nous informer de toute modification
- **Incidivités, comportements inadaptés** : Les comportements créant des troubles insupportables pour les autres participants et/ou les artistes animateurs, tels que les actes de violence physique ou verbale, les vols et dégradations matérielles etc. ne sont pas tolérés. Merci au représentant de s'assurer que ces engagements aient bien été portés à la connaissance de la personne inscrite. En cas de non-respect, nous nous réservons le droit de suspendre voire d'annuler sa participation aux ateliers.
L'artiste animateur de l'atelier est habilité à intervenir au nom de Personimages pour vous rappeler si nécessaire au respect de vos engagements.

IMPORTANT : Information sur le devenir des œuvres réalisées

Afin de pouvoir promouvoir les activités artistiques des participants à ses ateliers, l'association Personimages a recours à l'exploitation d'un « Fonds Culturel » constitué des œuvres des participants, sous forme de publication en ligne ou hors ligne, vente, location, organisation d'expositions et exploitations dérivées. Ce Fonds Culturel est enrichi régulièrement lors d'une sélection organisée par Personimages, parmi les œuvres des participants.

Les participants aux ateliers, notamment d'arts graphiques, étant, conformément à la législation, propriétaires de leurs travaux et titulaires des droits sur leurs œuvres, si une de leurs œuvres est sélectionnée dans ce cadre, il pourra leur être proposé (ou à leurs ayants-droits) de conclure un contrat de dépôt et d'exploitation de leurs œuvres avec mandat de vente limité à 7 ans. A noter qu'en cas de vente ou d'exploitation à titre onéreux, le produit de cette vente sera partagé entre l'auteur et l'association Personimages.